

URBANISME

AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS)

AVERTISSEMENT :

Toutes les informations figurant dans cette rubrique sont fournies à titre indicatif. Elles ne constituent en aucun cas un recensement exhaustif et ne dispensent pas des démarches réglementaires obligatoires pour tout acte relatif à l'urbanisme (achat, vente, construction, rénovation, etc...).

A SAVOIR :

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé le : 27 Février 2011
- Le Droit de Préemption Urbain (DPU) est instauré sur toute la zone urbaine (zones UA & UB du PLU)
- Trois périmètres de protection des Monuments Historiques couvrent la zone urbaine
- Il n'y a pas de Coefficient d'occupation des Sols (COS)
- Il n'y a pas de Plafond Légal de Densité (PLD)
- Il n'y a pas de zone contaminée par les termites.
- Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) recense la Commune de BUCY LE LONG comme faisant partie des communes concernées par :
 - Le risque « inondations superficielles »
 - Le risque « mouvements de terrain »
 - Le risque « industriel »
 - Le risque « transports de matières dangereuses »

CONSULTATIONS DES DOCUMENTS :

- Le cadastre et le PLU sont consultables sur :
www.cc-valdeaisne.fr Rubrique : Cartographie en Ligne Accès public
- Le cadastre est également consultable sur :
www.cadastre.gouv.fr
- Le PPR et le DDRM sont consultables sur :
www.aisne.gouv.fr Recherche : IAL PPR BUCY LE LONG
(IAL = Information Acquéreurs et Locataires)
Ou Recherche : DDRM

A RETENIR :

En matière de construction ou de rénovation, à BUCY LE LONG, on ne peut rien faire sans autorisation préalable.